

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### DÉCISION

numéro MLDC_230131_019
---------------------------

portant sur

## LA FIXATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2023

Le Maire de la commune de Lodève,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2122-22 dont l'alinéa 2,

**VU** la décision n°66/2016 relative aux tarifs des services publics – année 2017,

**VU** la délibération n°MLCM\_200710\_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue aux articles du CGCT sus- visés,

**VU** la décision du Maire n°MLDC\_230103\_002 du 3 janvier 2023 portant sur la fixation des redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2023,

**CONSIDÉRANT** le niveau d'inflation sur un an supérieur à 6 % et en particulier, l'évolution des coûts salariaux et du prix de l'énergie,

**CONSIDÉRANT** que les prix de l'électricité pris en charge par la collectivité ont été multiplié par trois,

**CONSIDÉRANT** le besoin d'adapter les tarifs dans la section "vente au déballage/vide grenier/non lucratif",

### DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De fixer les redevances d'occupation du domaine public en euros pour l'année 2023 :

DÉSIGNATION	TARIFS	UNITÉ
<b>CIMETIÈRE</b>		
vente fleurs de Toussaint	50,00	par emplacement de quatre mètres linéaire
vacation	25,00	par unité
<b>concession pleine terre</b>		
trentenaire	592,20	par unité
cinquantenaire	1015,80	par unité
<b>concession avec caveau</b>		
trentenaire une place	1775,45	par unité
cinquantenaire une place	3062,55	par unité
forfait une place	87,05	par unité
<b>columbarium</b>		
case cinéraire trentenaire	661,25	par unité
case cinéraire cinquantenaire	1132,20	par unité
<b>monument</b>		
monument simple	2218,65	par unité

DÉSIGNATION	TARIFS	UNITÉ
monument en élévation avec chapelle	6653,75	par unité
<b>COMMERCE</b>		
<b>commerçants sédentaires – terrasses commerciales, étales, portants...</b>		
été : de mai à octobre	11,00	par mètre carré
hiver : de novembre à avril	4,45	par mètre carré
<b>marché hebdomadaire</b>		
alimentation et vestimentaire	1,40	par mètre linéaire par jour
véhicule commerce	9,25	par jour
branchement électrique remorque ou camion	5,00	par jour
branchement électrique balance	2,70	par jour
véhicule exposition	5,55	par jour
<b>commerce ambulants hors marché</b>		
camion de plus de cinq tonnes	91,40	par demi journée de quatre heures
camion ambulante ou remorque ambulante	9,50	par jour
stand de moins de six mètres	1,90	par mètre linéaire par jour
stand de plus de six mètres	3,00	par mètre linéaire par jour
branchement électrique	5,00	par jour
<b>vente au déballage/vide grenier/non lucratif</b>		
vide grenier Lodévois	1,35	par mètre linéaire par jour
vide grenier hors Lodève	3,50	par mètre linéaire par jour
<b>vente au déballage/vide grenier/lucratif</b>		
espace allée de Verdun - esplanade	76,15	par jour
grosse consommation de fluides : électricité et eau pour camions, remorques...	30,00	par jour
petite consommation de fluides : électricité et eau pour balances, petits électroménagers...	16,00	par jour
<b>foire commerciale</b>		
tout commerce avec caution de cinquante euros	3,00	par mètre linéaire par jour
<b>marché aux fleurs</b>		
stand d'un à cinq mètres	33,20	forfait
stand de plus de cinq mètres	55,50	forfait
<b>Corso Fleury</b>		
restaurateur	108,80	forfait
forain	108,80	forfait par jeu
revendeur de confettis, quirlandes...	43,55	forfait par chariot
<b>fête foraine, manèges et métiers forains</b>		
provision sur charge – eau et assainissement		
manège de cent mètres carré (m <sup>2</sup> ) et plus	65,20	forfait
manège de onze m <sup>2</sup> à quatre vingt dix neuf m <sup>2</sup>	45,70	forfait
manège d'un à dix mètres linéaires	3,30	par mètre linéaire
métier avec chargement du public et cabine	3,10	de 0 à 100 mètre carré
	1,90	de 101 à 300 mètre carré
autre métier et cabine	3,10	par mètre linéaire
petit métier mobile (barbe à papa, coup de poing...)	13,40	par jour
confiserie	3,95	par mètre carré
zone bleue		

DÉSIGNATION	TARIFS	UNITÉ
métier avec chargement du public et cabine	2,95	de 0 à 100 mètre carré
	1,25	de 101 à 300 mètre carré
<b>spectacle de rue</b>		
spectacle de rue	70,70	par jour
prise de vues : équipe de moins de 10 personnes	360,00	par jour
prise de vues : équipe de plus de 10 personnes	721,10	par jour
petit cirque avec caution de 442 euros	65,25	par jour
grand cirque avec caution de 442 euros	155,50	par jour
<b>festival Résurgence</b>		
stand alimentaire consommation assise	371,95	forfait
stand alimentaire consommation debout	214,85	forfait
<b>divers</b>		
manifestation et événementiel	40,85	par jour

- **ARTICLE 2** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et sera transmise au service du contrôle de légalité.

Fait à Lodève, le trente et un janvier deux mille vingt-trois,

Le Maire  
Gaëlle LEVEQUE

